RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02466
Numéro SIREN : 888 536 521
Nom ou dénomination : ABC GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2023 sous le numéro de dépôt 7549

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

Bilan simplifié

Déposé au Greffe
le 05 JUIL. 2023
sous le N° 7549
RCS N° 20B2466

A - ACTIF

2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	0	0	0
Stocks marchandises	0	0	0
TOTAL II	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II)	0	0	0

B - PASSIF

1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	689 000
TOTAL I	689 000
TOTAL GENERAL (I + II + III)	689 000

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Mise à jour à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Produits et charges divers	Produits financiers (III)	500
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		500

B - RÉSULTAT FISCAL

500

500

500

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES SAINT-NAZAIRE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
54 RUE GENERAL DE GAULLE
44600 ST NAZAIRE
02 40 00 43 51
SIE.SAINT-NAZAIRE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
SUR RENDEZ-VOUS

Mme deshays penneau carole, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS ABC GROUP, SIREN 888 536 521.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats
Formulaire principal : 2065
Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI
Période déclarée : 01/01/2022 au 31/12/2022
Date limite de dépôt : 18/05/2023
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2023137-0000000134431246
Date de dépôt : 17 mai 2023 à 21:37:32 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SAS ABC GROUP
Identifiant du soumissionnaire : 888 536 521
Désignation du signataire : deshays penneau carole
Synthèse des éléments déclarés : Résultat fiscal - bénéfice imposable au taux réduit des pme (15 %) : 500

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 506246666987398049731785838 6)

Signature numérique : [illegible]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
Mme deshays penneau carole	Pour le compte de : SAS ABC GROUP
A COMPLETER	TAILLIS DU TANLAY
A COMPLETER	44710 PORT SAINT PERE
N° d'adhérent : 20202810253535	N° SIREN : 888 536 521 Période déclarée : Année 2022 Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 *(applicable à compter du 31/12/2022)*
Annexe N° 2065-BIS *(applicable à compter du 31/12/2022)*
Annexe N° 2033-A *(applicable à compter du 31/12/2022)*
Annexe N° 2033-B *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-C *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-D *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-E *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-F *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-G *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2059-H *(applicable à compter du 31/12/2017)*
Annexe N° 2059-I *(applicable à compter du 31/12/2017)*
Annexe N° 2069-RCI *(applicable à compter du 31/12/2022)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Régularisation consécutive du [illegible])

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Oui

Adresse de messagerie caroledeshays@aol.com

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	500	Déficit *(report du 2033-B)*

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Non

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(exigibilité à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

ABC group,

Société par actions simplifiée

au capital de 689000 €,

Siège social : le Tanlay 44710 port saint père

RCS et immatriculation 888536521

Procès-Verbal en date du14 avril 2023

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Le 14 avril 2023,

Les associés de la société ABC Group, société par actions simplifiée au capital de 689000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, le Tanlay 44710 Port Saint père sur convocation de la gérance.

Sont présent :

Les 2 associés M Pascal Penneau à concurrence de 39450 parts

et Mme Carole Deshays Penneau à concurrence de 29450 parts,

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M Pascal Penneau, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

1ÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et lui donne quitus de sa gestion.

Les résultats de l'exercice sont de 500 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Les résultats sont de 500 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2… originaux,

À …port saint père

Le 14 avril 2023

SIGNATURE DES ASSOCIÉS



